

## L'UNICEM : une organisation plus que centenaire, fière de sa représentativité

Alors que le ministère du travail vient de communiquer les chiffres de la 1<sup>ère</sup> mesure d'audience de la représentativité des fédérations patronales, l'UNICEM se félicite de la mesure d'audience qui vient d'être rendue publique.

L'UNICEM totalise 717 entreprises employant 32 063 salariés qui appliquent les conventions collectives Cadres, ETAM et Ouvriers des industries de carrières et matériaux de construction. Rappelons que l'UNICEM regroupe plus largement plus de 1 300 entreprises, certaines d'entre elles relevant de diverses autres conventions.

Les conventions collectives des industries de carrières et matériaux de construction sont cogérées par l'UNICEM avec la Fédération des Industries du Béton (FIB). L'UNICEM représente près de 82% des entreprises adhérentes à nos deux organisations professionnelles et près de 74% de leurs salariés (les entreprises adhérentes de la FIB totalisant près de 11 500 salariés).

Plus de 84% des effectifs se retrouvent dans des entreprises de moins de 50 salariés, dont 41% dans des entreprises de moins de 10 salariés.

Au regard des données 2014 de la DARES, les conventions collectives des industries de carrières et matériaux de construction bénéficient à plus de 61 000 salariés, les entreprises adhérentes à l'UNICEM et à la FIB employant à elles seules plus de 43 500 de ces salariés, soit plus des deux tiers.

Avec près de 900 entreprises adhérentes à l'une ou l'autre de nos organisations patronales, et avec plus de 61 000 salariés couverts par nos conventions, les industries de carrières et matériaux de construction figurent parmi les 50 plus importantes branches professionnelles. Grâce à un fort taux d'adhésion, nos organisations s'imposent comme des partenaires sociaux de poids dont la légitimité se confirment.

L'UNICEM, organisation professionnelle plus que centenaire, est fière de sa mesure d'audience et tient aussi à remercier les organisations syndicales de salariés pour la qualité et le dynamisme du dialogue social qui caractérisent notre branche professionnelle : rien que depuis 2013, plus de 15 accords, avenants ou délibérations ont été conclus au niveau national ainsi que de nombreux accords de salaires au niveau régional.

**L'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM)** est la fédération qui regroupe les industries extractives de minéraux (granulats, pierre naturelle, minéraux industriels, craie...), et les fabricants de divers matériaux de construction (béton prêt à l'emploi, mortier, plâtre...). Les 2 700 entreprises qu'elle fédère emploient 38 000 salariés et réalisent un chiffre d'affaires de 10,5 milliards d'euros. Avec celles des autres activités qui composent la filière des matériaux minéraux de construction (ciment, préfabrication béton, tuiles et briques), elles approvisionnent les entreprises et les artisans du bâtiment et des travaux publics, secteur qui représente plus de 1 million d'emplois, et font travailler 25 000 à 30 000 transporteurs dédiés.  
**Pour en savoir plus : [www.unicem.fr](http://www.unicem.fr)**